

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASINEXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,  
Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,  
M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,  
Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

28 – 05 avril 2018

**28. Voirie rurale : programme des travaux de voirie 2018 –  
demande de subvention**

Rapporteur : Monsieur GARRIGUES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale, et notamment l'article L2122-21,

Monsieur le Maire propose le programme de travaux ci-dessous à effectuer pour l'année 2018 sur la voirie communale :

	N° voie	Dénomination	tronçons/travaux	Longueur traiter(m)	à largeur moyenne (m)	Coût Estimé
1	23	Côte de Pignols	dernier tronçon	920	4,8	44 160,00
2	18	Chemin de Malause	départ RD : 500 m + 800 m	1300	3,80	34 200,00
3	27	Chemin de Delizy	départ RD + tronçons	500	3,2	16 000,00
4	94	Chemin de Roques	complet	480	2,60	12 480,00
5	65	Chemin de Moissac à Ste Livrade	avant carrefour Caillerat	150	3,6	5 400,00
6	128	Chemin de Champ grand à Lalande	lame + revêtement	470	3	5 000,00
8	56	Chemin de Fourtou	entier	200	2,8	5 600,00
9	43	Chemin du Barthac	RD 101 jusque chemin de Maynard	490	4,6	22 540,00
10	CR	Chemin de l'Espagnette		150	2,8	4 200,00
11	34	Chemin d'Espis	depuis Côte de Pignols	450	3	13 500,00
12	129	Chemin de Cimandel	demande riverain	40	2,80	1 120,00
13	115	Chemin de Béline	plusieurs tronçons	670	3,00	20 100,00
14	58	Chemin de Bonnet	entier	860	3,00	25 800,00
15	143	Chemin de Poumettes	début Côté chemin de St Béarn	130	3,00	3 900,00
16	CR	Chemin de la Barade	revêtement	370	2,80	6 000,00
17	120	Cote des Tuileries	Elargissement	200		6 000,00
			<b>longueur traitée</b>	<b>7380</b>	<b>Total €/TTC</b>	<b>226 000,00</b>

**Considérant** que les crédits sont inscrits au budget principal 2018,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** la réalisation des travaux sur la voirie rurale pour un montant estimatif de 226 000 € TTC selon le programme ci-dessus pour l'année 2018.

**SOLLICITE** les aides financières du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne pour la réalisation des travaux.

Pour copie conforme  
Moissac le 10 avril 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :